

Constantinos Simitis

Από: Heidbreder, Eva Gabriele [Eva.Heidbreder@EUI.eu]
Αποστολή: Πέμπτη, 31 Μαΐου 2007 2:38 μμ
Προς: Heidbreder, Eva Gabriele; Martonyi, Janos; Dehaene, Jean-Luc; Ziller, Jacques; Prof. Giuliano Amato; jeanluc@dehaene.be; michel.barnier@merieux-alliance.com; S.Collignon@lse.ac.uk; jldehaene@europarl.eu.int; joanna.szychowska@ec.europa.eu; marzena.wypychowska@ec.europa.eu; sandra.kalniete@apollo.lv; kaspars.vecozols@saeima.lv; aliceschutte@planet.nl; helena.riutta@parliament.fi; tapio.pekkola@eduskunta.fi; Inigo.mendezdevigo@europarl.europa.eu; chrispatten@btinternet.com; Rankin@parliament.uk; otto.schily@bundestag.de; csimitis@otenet.gr; emilie@dsk2007.net; patricia.dias@gpcb.pt; antonio.vitorino@gpcb.pt; floriana.sipala@ec.europa.eu; Margot.wallstrom@ec.europa.eu; Isabelle.RICHARD-MISRACHI@ec.europa.eu; Ponzano, Paolo; servizio.studi@libero.it; kok@brouwershoff.nl; paavo.lipponen@eduskunta.fi
Θέμα: ACED comments Strauss-Kahn
Συνημμένα: Letter and comments - ACED_STRAUSS_KAHN.doc



Letter and
ments - ACED_S

Dear member of the ACED,

Please find attached a letter with comments by D. Strauss-Kahn.

Furthermore a last organisational issue: those arriving by their own means of transport (i.e. not with the bus from the hotel) at Val Duchesse should arrive through the main entrance "Val Duchesse" (Boulevard du Souverain 259, 1160 Auderghem), i.e. the main gate or "grille principale" which will be opened from 17h30 and then be closed after all guests have arrived.

Kind regards,
eva

Eva G. Heidbreder
European University Institute
Via dei Roccettini 9
I-50014 San Domenico di Fiesole (FI)

Eva.Heidbreder@eui.eu
Dear Eva,

Again, I am sorry for the delay but that's it, you will find, attached, the comments to the ACED draft declaration.
Could you please forward them to Giuliano and other members of the Committee?

Thanks and best wishes for your last seminar,

Emily

Paris, le 29 mai 2007

Cher Giuliano,

Je te remercie de m'avoir transmis le projet de l'ACED "A new Treaty and supplementary protocols to take over the substance of the Constitutional Treaty" que tu pilotes avec Stephan COLLIGNON. Les initiatives, individuelles ou collectives, pour sortir de l'impasse constitutionnelle, se sont multipliées ces derniers mois, et le projet de l'ACED vient certainement constituer l'une des initiatives les plus abouties.

J'ai largement trouvé, dans la proposition que vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir, matière à réflexion. J'en partage de nombreux points. L'élaboration d'une nouvelle structure, autour de onze titres regroupant 70 articles seulement et deux protocoles, se démarquant de la division en quatre parties du TCE, peu lisible, a particulièrement retenu mon attention. J'y ai retrouvé le souci, qui est aussi le mien, de mieux distinguer les dispositions institutionnelles (dans le nouveau Traité) des politiques de l'Union (dans l'un des protocoles). Cette structure permet aussi, fort judicieusement, de créer un "réceptacle", un cadre juridique qui reste encore à remplir (le "Protocol on the Development of the Union's policies in order to meet the challenges of the XXIst century") pour les futurs compléments et améliorations des politiques de l'Union qui seront négociés par la CIG.

Je partage également votre volonté affichée de reprendre, dans le texte qui sera amené à remplacer le TCE, un nombre maximum des innovations que le texte de 2004 proposait, et de limiter strictement la marge de manœuvre des gouvernements, pour éviter un détricotage du compromis et garantir le succès rapide de la CIG.

L'intégration, enfin, des clauses de révisions simplifiées (dans l'actuelle partie IV du TCE) dans l'un des titres du nouveau Traité, permettra, en les rendant plus lisibles, de contrer en partie l'argument tant entendu en France que le fonctionnement et les politiques de l'Union sont "gravés dans le marbre."

Monsieur Giuliano Amato
Ministero dell' Interno
Palazzo Viminale
Via Agostino Depretis,7
00184 – Roma

Sur d'autres points, votre démarche, que je trouve particulièrement aboutie dans sa dimension juridique, m'a parfois moins convaincu.

Ma première réserve a trait à l'interprétation des résultats négatifs des referenda en France et aux Pays-Bas, et aux choix qui en découlent dans le projet de l'ACED. Vous indiquez que les "non" ont été provoqués par un rejet du caractère constitutionnel du TCE; cette explication s'applique bien aux Pays-Bas, elle s'applique à la France aussi mais en partie seulement - elle ne rend que très imparfaitement compte, en particulier, du "non" des électeurs de gauche français. C'est pourquoi, si je comprends et partage votre refus de faire référence dans un nouveau texte au terme "Constitution", je me retrouve moins dans votre proposition de remplacer la partie II par un simple article (même soulignant le caractère juridiquement contraignant de la Charte), de supprimer les articles sur les valeurs et les symboles de l'Europe, et de réduire le préambule à une seule phrase. J'y vois là une concession, un peu excessive peut-être, aux adversaires d'une Europe politique, et une réduction de nos ambitions.

Je regrette également que le travail minutieux sur la structure d'un nouveau Traité n'aboutisse pas à une simplification radicale des textes gouvernant l'UE. Le TCE se présentait juridiquement comme une révision des traités existants. Il permettait aussi de les abroger (sauf le traité Euratom) et d'organiser une succession entre la Communauté Européenne et l'Union européenne. Il permettait d'unifier enfin, en un seul texte, les traités actuels - même si, par sa longueur et sa complexité, il en payait le prix. Le Traité que propose l'ACED ne vient pas abroger les traités existants mais s'additionne à eux, et les deux protocoles se présentent juridiquement comme des amendements au Traité instituant la CE. S'ajoute la Charte, qui reste autonome. La simplification de la structure retravaillée du nouveau Traité perd ainsi une part de son intérêt, puisqu'elle fait de nouveau retomber l'Union sur plusieurs textes de référence.

Concernant le statut de la Charte des droits fondamentaux, je crois qu'il appelle encore des éclaircissements. Ce texte serait remplacé par un article y renvoyant, et précisant qu'elle est juridiquement contraignante, par ailleurs, il serait joint à l'acte final de la CIG. Pourquoi dès lors ne pas la conserver, d'autant plus que le projet de l'ACED affirme vouloir lui donner la même valeur juridique que le nouveau Traité et les protocoles ? Il y aurait là, je crois, matière à confusion.

Un tri plus poussé pourrait aussi être entrepris, je pense, dans la partie IV. Celle-ci comportait d'intéressantes dispositions - je pense par exemple à la Déclaration 17, qui engageait le Conseil à procéder, dans une phase ultérieure, à la réforme du Pacte de stabilité et de croissance.

Deux autres points de réserve, enfin, sur ce projet. Je regrette que l'ACED propose de donner la même valeur juridique au nouveau Traité sur l'UE et aux Traités instituant les CE tel qu'amendé par les deux protocoles. C'est l'un des reproches qui a été adressé au TCE : il accordait aux institutions et aux politiques de l'Union la même valeur juridique ; je pense que distinguer les politiques dans un traité amendé par deux protocoles perd une partie de son intérêt s'il conserve

la même valeur juridique que les dispositions institutionnelles. Dans une même ligne de raisonnement, j'aurais aimé que les clauses de révision simplifiée, que vous reprenez, soient revues pour introduire une distinction plus nette entre la révision des "fondamentaux" de l'Union (les institutions) et celle des politiques communautaires, plus conjoncturelles.

Voilà, cher Giuliano, quelles sont à ce stade les réflexions diverses, trop rapides, que votre projet m'a inspirées. Je ne doute pas qu'il suscitera un vif intérêt lorsqu'il sera présenté début juin.

Je ne pourrai hélas être des vôtres, comme tu le comprendras, retenu en France par la campagne pour les élections législatives, et j'en suis désolé. J'espère aussi qu'il contribuera à donner aux membres du Conseil et du Conseil européen l'élan nécessaire pour s'attaquer à la tâche difficile qui les attend au prochain semestre. Ils auront votre exemple et d'autres, pour les inspirer et leur montrer qu'il y existe une issue à l'impasse institutionnelle dans laquelle l'Union se trouve aujourd'hui.

Je te prie de croire, Cher Giuliano, en l'expression de mes salutations les plus amicales.

Dominique Strauss-Kahn